

GRIEFS / École Saint-Luc (Yannick Turcotte)

De : Yannick Turcotte [<mailto:yannick.turcotte@outlook.com>]

Envoyé : 24 mai 2017 09:45

À : FHOSQ <info@fhosq.org>

Bonjour Chantal, voici mes commentaires du festival des harmonies 2017, qui je l'espère, sera considéré comme constructif.

- Locaux de réchauffement: Très bien et mention d'honneur à la bénévoles qui débarrait les locaux. Elle était très disponible et très à son affaire.
- Logistique: Les bracelets n'ont pas été envoyé d'avance malgré que je les ai commandé d'avance.
- Salle de prestation: La salle 4 avait beaucoup de réverbération, ce qui faisait que de la place des juges, les percussions sonnaient trop fort et de la place du chef, elle sonnait correct. La salle 2 était parfaite.
- Jugement des juges: Pour le groupe d'option 3, les commentaires de François Bernier n'ont pas été enregistré. Suggestion pour l'année prochaine, serait-il possible que les juges nous donnent des trucs pédagogiques pour régler des choses pour notre ensemble ? Pour l'instant, je n'ai que des défauts de relever sans que nous ayons de solutions proposés aux problèmes.
- Organisation des catégories: Avec les résultats obtenus et l'organisation des autres groupes, il est clair que nos groupes ne sont pas dans la bonne catégorie. Comme le festival nous coûte, pour nos 2 ensembles avec l'autobus comprise, 5500\$ pour la journée. Serait-il possible d'avoir une catégorie pour un groupe d'option qui fait le programme de base, c'est-à-dire 2, 3 et 4 périodes 9 jours sans être une concentration, sans avoir de cours privé, semi-privé, camp musical ou sélection des meilleurs musiciens d'un même niveau pour constituer un ensemble. Ou c'est peut-être moi qui est dans le champs et que finalement, le festival ne s'adresse pas au type de groupe auquel j'enseigne. Une participation dans la catégorie hors-concours n'est pas une option pour moi parce qu'au prix que ça coûte... Une réponse serait très appréciée d'ici la prochaine scolaire.

Merci de votre écoute d'un enseignant qui a peut-être un peu trop à coeur votre festival et qui veut développer la démocratisation de l'enseignement de la musique pour qu'il y ait le plus de jeunes possibles qui la pratiquent.

Yannick Turcotte

De : FHOSQ <info@fhosq.org>

Envoyé : 24 mai 2017 14:26

À : 'Yannick Turcotte'

Cc : 02 FHOSQ - CA (observateur) Messier Jean-Marie

Bonjour Yannick,

Pour les locaux de réchauffement, les bracelets, les salles de prestations et le commentaire absent de François Bernier (j'ai écouté la piste et son micro n'a probablement pas été ouvert), je transmets au comité organisateur car ces aspects relèvent de la logistique de l'événement.

Pour les commentaires des juges, je transmets au juge en chef qui est particulièrement sensible à ces aspects.

Pour la réglementation, le comité des règlements se penchera sur les points soulevés. Nous comptons déjà 17 classes et catégories en harmonies juniors. En principe, on devrait être en mesure de bien desservir tout le monde – quelle que soit sa réalité. Tes groupes sont dans la bonne catégorie. Les groupes

de concentration sont dans la bonne catégorie. C'est l'intermédiaire qui nous donne du fil à retordre. Il nous est difficile de vérifier si ces ensembles sont bien inscrits dans la bonne catégorie et la FHOSQ a toujours misé sur la bonne foi des directeurs musicaux. Le fait également que nous recevions plus de 1 000 inscriptions (Concours et Festival combinés) presque toutes au 15 janvier avec comme consigne de produire des horaires dès la mi-février nous empêche de faire quelque vérification que ce soit auprès des ensembles qui pourraient être litigieux. Est-ce que nous devons devancer la date d'inscription au début décembre pour nous permettre de faire les vérifications nécessaires? Ou devons-nous retarder la publication des horaires à la mi-mars?

Je te remercie d'avoir pris le temps de nous écrire. Quand on dit « qu'on en prend bonne note », tu sais que dans notre cas ce n'est jamais un cliché ;-)

Chantal Isabelle
Directrice générale

De : Yannick Turcotte [<mailto:yannick.turcotte@outlook.com>]
Envoyé : 24 mai 2017 17:32
À : FHOSQ <info@fhosq.org>

Merci pour la réponse, mais je pensais qu'il y aurait un temps pour consulter votre monde sur les commentaires que j'ai signifié. Mais de toute évidence, ta vision de l'éducation musicale ou de loisir musical dans votre cas ne rejoint pas la mienne et peut-être la vision d'autres enseignants. Si un jour, vous offrez un service de compétition équitable pour les programmes de musique régulier sans qu'ils fassent appel à des cours privés, semi-privés, camp musical ou tout autre sorte d'enrichissement au programme régulier, vous m'en tiendrez informer et il me fera plaisir d'y amener mes 250 élèves.

Yannick Turcotte

De : FHOSQ [<mailto:info@fhosq.org>]
Envoyé : 25 mai 2017 10:43
À : 'Yannick Turcotte' <yannick.turcotte@outlook.com>

Bon matin Yannick,

Désolé pour le délai, les retours d'événements sont toujours frénétiques.

On dit vraiment la même chose. Je ne sais pas où je fais erreur dans la communication de mes propos mais ce que tu réclames existe déjà. J'ai apporté la catégorie Intermédiaire à l'AGA de 2013 et dès 2014, elle était en application justement avec pour but de laisser au Régulier toute la place qui lui revient (contrairement à sa place qui diminue au niveau scolaire) pour briller dans les compétitions.

Bien sûr, l'application est difficile. Alors qu'il est simple de catégoriser les groupes de Concentration (le MELS publie une liste), il est beaucoup plus compliqué de définir les groupes Intermédiaire. Nous avons toujours misé sur la bonne foi des responsables et fait de l'éducation à ce sujet. À moins de faire de la surveillance et des inspections, ce que nous n'avons ni le temps, ni les ressources pour le faire, il faut se baser sur la bonne foi et les informations des autres participants.

Je répète que nous comptons déjà 17 classes et catégories en harmonies juniors. En principe, on devrait être en mesure de bien desservir tout le monde – quelle que soit sa réalité. Le risque de créer encore de nouvelles catégories est que chacune sera tellement peu nombreuse en concurrent qu'elle sera peu représentative dans ses résultats – pour ceux qui choisissent la compétition plutôt que le hors compétition.

Je répète aussi que tes groupes sont dans la bonne catégorie, que c'est l'Intermédiaire qui doit être resserré. Comment? Comme je l'écrivais, on traite trop d'information en trop peu de temps pour laisser cette vérification entièrement à la permanence de la FHOSQ. C'est quoi la solution? Le comité des règlements doit y réfléchir.

Voici les catégories telles qu'elles apparaissent dans nos règlements depuis 2014 :

RÉGULIER :

Programme régulier de musique du Ministère de l'Éducation du Québec, soit **moins de 100 heures** de formation à l'horaire.

INTERMÉDIAIRE NOUVEAU :

Programme de musique offrant un nombre de crédits supérieur à celui prévu dans le programme régulier du Ministère de l'Éducation du Québec, soit **plus de 100 heures** de formation à l'horaire, sans toutefois être un projet particulier reconnu par le Ministère.

CONCENTRATION :

Programme de musique **RECONNU** par le Ministère de l'Éducation du Québec comme un **projet musique-études** ou **concentration-musique**.

Nous vous recommandons de vérifier auprès de la Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec si vous êtes inscrits dans la bonne classe

Le temps de consultation que tu réclames a toujours lieu à l'AGA de la FHOSQ (qui se tiendra le 21 octobre à St-Hyacinthe) et tu y es toujours le bienvenu. Je réitère qu'on dit la même chose, il faut juste se comprendre.

Chantal Isabelle
Directrice générale

De : Yannick Turcotte [<mailto:yannick.turcotte@outlook.com>]

Envoyé : 25 mai 2017 18:04

À : FHOSQ <info@fhosq.org>

Malheureusement la bonne foi d'une minorité d'enseignants est absente aux dépens de votre organisation. Mais malheureusement, plusieurs savent par la page Facebook de Louis-Philippe Bonin que le collège Esther-Blondin engage sur une base régulière des spécialistes d'instruments en plus d'un camp musical. Comment expliquer que tous leurs ensembles arrivent premier. C'est du jamais. Même JFP n'a jamais eu ces résultats.

Le collège Notre-Dame, en visitant leur site internet démontre qu'ils ont au moins 10 cours privés plus 3 répétitions par semaine <http://www.collegenotre-dame.qc.ca/musique/deux-volets-musicaux-offre-de-service/> Ils s'inscrivent en concentration, en intermédiaire et en régulier. Spécial comme façon de faire.

L'école secondaire Sainte-Thérèse s'inscrit en intermédiaire pour un groupe, pourquoi, il publicise leur école de cette manière. <http://sites.cssmi.qc.ca/pst/spip.php?article88>

Pour l'école André-Laurendeau, il est clair qu'ils sont une concentration. Avec des cours privés à l'instrument principal, le transfert des apprentissages se fait assez facilement.

Malheureusement, nous savons que les enseignants ne se pointent jamais à l'assemblée générale. On était 5 enseignants du secondaire l'année dernière. Un signal d'alarme clair pourrait les ramener à l'assemblée pour en discuter et ceux qui ne viennent pas auraient les conséquences qui viennent avec. Comme ça se fait de manière syndicale à l'école. Si le comité des règlements réfléchissent à la question et qu'il y a un réel débat avec de l'ouverture, peut-être que d'autres enseignants embarqueront dans votre événement. Tsé, en 3 ans d'atelier de lecture des Twigg, nous n'avons jamais de représentant de la fédération. Et

pourtant, il y a plus de 150 enseignants (dont près de 70% ne participent aux différents concours) à cette journée. Au congrès FAMEQ, je n'ai jamais vu de représentant de la fédé là aussi au cours des 5 dernières années. Ça peut être d'avoir le poulx du terrain.

Un comité de surveillance vous aiderait peut-être à contrer la baisse des inscriptions de vos différents évènements. Parce que au cours des dernières années, plusieurs se sont désintéressés de vos évènements pour toutes sortes de raisons, exemple, l'ovni et l'ovmf qui remplissent quand même la maison symphonique et que dire de l'ensemble à vent de Sherbrooke et des Stage Band Sénior et possiblement les enseignants des programmes régulier qui reste silencieux. J'ai quand même permis à 360 élèves de mon école à participer à votre évènement cette année. On peut appeler cela une forte progression en 3 ans.

Yannick Turcotte

De : Yannick Turcotte [<mailto:yannick.turcotte@outlook.com>]

Envoyé : 7 juin 2017 09:18

À : FHOSQ <info@fhosq.org>; 01 FHOSQ - CA Lalonde Sylvain <slalonde@fhosq.org>

Cc : veroniquegravel@hotmail.com; richardsavignac@gmail.com; luchito70@hotmail.com; boudreau.lu@csgm.qc.ca

Bonjour Chantal, veuillez prendre note que le griefs de l'école Saint-Luc devra porter le nom suivant : Grief de Yannick Turcotte, enseignant en musique. Ceci, dans un but de ne pas occasionner de problèmes envers mes collègues de l'école Saint-Luc envers votre C.A. ou tout autre conséquences qui pourraient leur être attribué. Je prends l'entière responsabilité de ce grief. À madame Boudreau, vous avez le grief plus bas. Merci et bonne journée !

Yannick Turcotte

Bonjour Yannick,

Il n'est pas de la pratique de la FHOSQ de personnaliser les plaintes, griefs ou autres. Ce ne sont pas des individus qui sont membres et nous considérons les ensembles comme des entités propres et, par le fait même les écoles qui regroupent tous ces ensembles comme partie prenante de tout débat.

De même que les griefs ne seront pas considérés comme étant porté envers un autre professeur mais bien analysés dans l'optique de l'organisation générale de la musique dans les écoles mentionnées, la FHOSQ considère logique et cohérent qu'un grief soit considéré provenir d'un ensemble/école versus un autre ensemble/école.

Si on ne veut pas impliquer le département de musique, il est toujours possible de déposer une plainte à titre personnelle plutôt qu'un grief officiel. La FHOSQ étudie avec autant d'attention et de soin toute plainte ou commentaire portés à son attention et apporte tous les correctifs nécessaires si elle le juge à-propos. La distinction se situe au niveau de la démarche de disqualification – le cas échéant – qui n'est activée qu'en cas de grief officiel.

Nous avons déjà discuté de ces distinctions l'an dernier. Comme c'est un grief que tu as déposé, c'est pourquoi je me dois de mettre les professeurs de votre école en c.c. dans mes suivis.

Chantal Isabelle
Directrice générale